

RAPPORT D'ANALYSES
 No. d'accréditation du CCN: 40

M. Alain Vézina
 ABSOLUSON INC.

DATE: Le 10 octobre 2007
 DOSSIER: S831-002-22522A

IDENTIFICATION: Système "Plancher de béton – Système SONO/MAX – Panneau Perma Base – Mortier MAPEI Kerabond Ker 101 & MAPEI Keralastic–Tuiles de céramique de marque Portobello – Coulis Keracolor de MAPEI" (réception : le 4 octobre 2007)

NORME :

ESSAI : "Standard Test Method for Evaluating Ceramic Floor Tile Installation Systems Using Robinson-Type Floor Tester" ASTM C627 – 93 (1999) modifié

CONDITIONS D'ESSAI :

Description du plancher testé (du haut vers le bas) :

- 1) Coulis Keracolor de MAPEI (largeur des joints : 3/16");
- 2) Tuiles de céramique de 295 X 295 X 8 mm d'épaisseur de marque Portobello;
- 3) Mortier : MAPEI Kerabond Ker 101 & MAPEI Keralastic;
- 4) Panneau Unifix Perma Base 3/8" d'épaisseur vissé tous les 100 mm avec des vis 1/4" de marque ROCK-ON de Buildex (Joint entre les panneaux scellé avec un ruban à joint en fibre de verre de 2" de large, résistant aux alcalins. Le ruban a été recouvert d'une couche de fond de ciment colle);
- 5) Système SONO/MAX (panneau de LDF de 1" d'épaisseur X 48" long X 10" large) unis les uns aux autres par une clé d'assemblage en MDF de 3/4" d'épais X 2" large (flottant);
- 6) Dalle de béton :
 - Armature : Grillage avec ouvertures de 5 3/4" x 5 3/4" avec nervure 3/16" de diamètre;
 - Béton : pré-mélangé RONA ou équivalent.

Note :

- Le système a été installé par un installateur professionnel;
- Temps de cure du béton avant installation du système : + de 25 jours.

Date testée : 4 octobre 2007

Préparé par:

Jonathan Trudel
 Technicien

Approuvé par:

Eric Blond, ing., M.Sc.A.,
 Vice-président

****Pour toute information concernant ce dossier, veuillez contacter M. Eric Blond.****

Les échantillons concernant ce rapport sont conservés pendant une période de 1 an à partir de la date du rapport, à moins que d'autres instructions soient transmises à cet effet. Les frais pour tout service après les essais sont de 125,00 \$ de l'heure et pour toute expertise en Cour, de 195,00 \$ de l'heure. Les résultats ci-haut mentionnés ne se rapportent qu'aux produits soumis à l'essai. Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

RAPPORT D'ANALYSES
 No. d'accréditation du CCN: 40

M. Alain Vézina
 ABSOLUSON INC.

DATE: Le 10 octobre 2007
 DOSSIER: S831-002-22522A

IDENTIFICATION: Système "Plancher de béton – Système SONO/MAX – Panneau Perma Base – Mortier MAPEI Kerabond Ker 101 & MAPEI Keralastic–Tuiles de céramique de marque Portobello – Coulis Keracolor de MAPEI" (réception : le 4 octobre 2007)

NORME :

ESSAI : "Standard Test Method for Evaluating Ceramic Floor Tile Installation Systems Using Robinson-Type Floor Tester" ASTM C627 – 93 (1999) modifié

RÉSULTATS :

Cycle	Type de roulettes	Poids par roulette (lbs)	Durée du test (h)	Nombre total de révolutions	Dégradation observées
1	Caoutchouc mou	100	1	900	Aucun dommage des tuiles ni des joints
2	Caoutchouc mou	200	1	900	Aucun dommage des tuiles ni des joints
3	Caoutchouc mou	300	1	900	Aucun dommage des tuiles ni des joints


Remarques:

- Attention portée sur les types de dégradations suivants : éclat de tuile, tuile brisée, décollement de tuile, soulèvement des joints, fissuration des joints et effritement des joints.

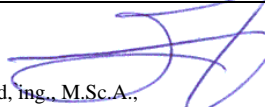
CONCLUSION:

La performance observée dépasse les exigences de la classe "résidentielle", telles que définies pour les planchers de céramique dans le *Floor Tiling Installation Guide*.

Préparé par:


 Jonathan Trudel
 Technicien

Approuvé par:


 Eric Blond, ing., M.Sc.A.,
 Vice-président

****Pour toute information concernant ce dossier, veuillez contacter M. Eric Blond.****

Les échantillons concernant ce rapport sont conservés pendant une période de 1 an à partir de la date du rapport, à moins que d'autres instructions soient transmises à cet effet. Les frais pour tout service après les essais sont de 125,00 \$ de l'heure et pour toute expertise en Cour, de 195,00 \$ de l'heure. Les résultats ci-haut mentionnés ne se rapportent qu'aux produits soumis à l'essai. Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.